

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LES MEMBRES DU
COMITE SYNDICAL
ARTICLE L.2121-25 DU CGCT**

Séance du 14 décembre 2023

Le jeudi 14 décembre 2023 à 9h30, les membres du comité syndical de l'EPTB Vidourle se sont réunis, sous la présidence de séance ordinaire de Jacques DAUTHEVILLE, Vice-Président, en application de l'article L2122-17 du CGCT, Monsieur Pierre MARTINEZ, Président en exercice étant momentanément empêché, à la mairie de Marsillargues, salle du Conseil Municipal, les membres ont été convoqués par mail envoyé le 07 décembre 2023.

Numéro	Intitulé	Vote
2023-05-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023	Adopté à l'unanimité
2023-05-02	Relevé des décisions du Président	Adopté à l'unanimité
2023-05-03	Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	Adopté à l'unanimité
2023-05-04	Mise en place du Télétravail	Adopté à l'unanimité
2023-05-05	Décision modificative Budgétaire n°2	Adopté à l'unanimité
2023-05-06	Adhésion au service CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard	Adopté à l'unanimité
2022-05-07	Adhésion au service de Prévention des risques professionnels	Adopté à l'unanimité
2023-05-08	Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Gard	Adopté à l'unanimité
2023-03-09	Projet de la future association des structures de bassin/nappes en Languedoc-Rousillon	Adopté à l'unanimité
2023-03-10	PAPI 3, labélisation devant le comité d'agrément de l'agence de l'eau	Adopté à l'unanimité
2023-03-11	Acquisition foncière – Confortement digues basse vallée – Parcelle C51 – Commune de Marsillargues	Adopté à l'unanimité